

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 617

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 D

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« , si nécessaire, des aménagements »

les mots :

« des aménagements nécessaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.